

	COMPTE RENDU DE REUNION	Date : Mardi 30 septembre 2025
	SERVICE : CONSEIL DE VIE SOCIALE	Numéro du compte rendu : 3
		Rapporteur : Audrey PITHON

PRÉSENTS :

- Mme MARTIN Dominique,
- Mr PASQUIER Gérard,
- Mme DUPE Michèle,
- Mme GOURDON Marie-Thérèse,
- Mme DEVY Lauranne,
- Mme CHEVALIER Solène,
- Mme JARRY Magalie,
- Mme CHENE Manon
- Mme ROYER Stéphanie,
- Mme BLOND Béatrice,
- Mme FEY Déborah,
- Mme PARENTEAU Lolita
- Mr POIRIER Jean-François,
- Mme PITHON Audrey.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme ONILLON Maryline
- Mme ANGEBAULT Marie-Paule
- Mme VIAULT Mathilde
- Mr GIVEL Brice

A l'ordre du jour :

- 1 – Fiches d'évènements indésirables
- 2 – Logiciel Net Soins
- 3 – Audit du Médicament
- 4 – Linge des résidents
- 5 – Questionnement Éthique
- 6 – Questions diverses

1 – Fiches d'évènements indésirables

Pour rappel, la fiche d'EVI est un outil de traçabilité utilisé pour déclarer et analyser tout évènement non souhaité pouvant nuire à la qualité ou à la sécurité des soins ou de l'organisation de travail des salariés. Elles permettent de mettre en place des actions correctives dans le cadre de la démarche qualité.

Vous trouverez en pièce-jointe le récapitulatif des fiches d'EVI depuis la dernière réunion soit le 26/06/2025 avec les conséquences et les actions mises en place pour éviter ces évènements. Il y a beaucoup de fiches d'EVI puisque ces derniers temps nous motivons le personnel à les écrire afin de trouver des mesures correctives à celles-ci. Ces derniers temps, beaucoup concernent le circuit du linge et le circuit du médicament. Nous en reparlerons plus tard dans la réunion puisque ces sujets sont à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la fiche 1585, sorti à l'insu du service, errance d'un résident, Mr Poirier précise que nous avons revu avec le prestataire extérieur afin qu'il sensibilise son salarié sur les précautions

à prendre sur ce quartier et il est également convenu que nous lui remettons une clé à chaque passage afin qu'il puisse fermer derrière lui. Nous ferons un double contrôle lors de leur passage. Il est proposé par les membres du CVS d'écrire un protocole ou un bon d'intervention à distribuer au prestataire extérieur. Ces propositions seront revues.

2 – Logiciel Net Soins

Nous utilisons le logiciel Osiris depuis longtemps, Mr Jean-François Poirier indique que depuis son arrivée à la direction de l'EHPAD, il entendait régulièrement qu'Osiris est un logiciel sanitaire et donc pas adapté au médico-social.

Ainsi, pour le grand plaisir des équipes, nous avons mis en place le logiciel Net Soins début septembre 2025. Nous avons profité d'une commande groupée avec 25 établissements pour avoir des tarifs préférentiels. Un groupe référent de salariés a été formé sur trois journées sur site puis l'ensemble des salariés a pu réaliser une demi-journée de formation. Les référents restent à disposition pour toutes questions dans l'utilisation quotidienne. Les équipes ont rapidement mis à jour tous les dossiers. Un beau travail d'équipes !

Les retours sont très positifs à ce jour : logiciel adapté au médico-social, convivial, très complet, intuitif, qui permet de réaliser beaucoup de statistiques nécessaires au bon suivi de l'établissement si l'ensemble des champs sont correctement complétés... Chaque quartier est maintenant équipé de tablette, ce qui permet de valider les soins dès la sortie de la chambre des résidents, cela réduit le risque d'erreur et évite la perte de temps. Celui-ci est également très intéressant pour la pharmacie du Pin-en-Mauges avec qui nous travaillons pour la préparation assistée des médicaments, via une messagerie sécurisée, la pharmacie peut recevoir les prescriptions, les validations d'ordonnances ...

Mr Poirier en profite pour indiquer que nous avons également changé récemment les logiciels suivants qui étaient devenus obsolètes :

- Le logiciel de gestion de portes
- Le logiciel des badges résidents

L'ensemble de ces logiciels sont désormais accessibles via internet ce qui est intéressant en cas d'attaque informatique ciblée.

3 – Audit du Médicament

Suite aux différentes fiches d'EVI en lien avec le « circuit du médicament » et à l'évaluation du début d'année prochaine, Mr Poirier indique que nous avons décidé de réaliser un audit du médicament en lien avec l'OMEDIT afin de comprendre comment celui se déroule et comment renforcer notre système. Deux pharmaciennes du CHU de Nantes sont venues observer et interroger la pharmacie du Pin-en-Mauges puis les équipes sur ce sujet en toute bienveillance. Elles ont indiqué que notre circuit du médicament était correct, pas d'inquiétude, cette démarche est plutôt dans le but d'une amélioration. Ainsi, elles viendront nous restituer leurs résultats prochainement et nous donner les recommandations nécessaires. Ce sujet fait partie des priorités de l'établissement aujourd'hui, 3 salariés (l'infirmière coordinatrice, une Ide et la qualitiennne) vont réaliser une formation prochainement durant une année avec des Visios et ateliers. Notre nouveau logiciel Net Soins devrait également nous aider dans cette démarche d'amélioration.

Nous vous présenterons donc lors de notre prochain CVS, les conclusions de cet audit et les travaux réalisés.

Mr Poirier souhaite tout de même rappeler que les médicaments sont préparés par la pharmacie du Pin-en-Mauges. Nous avons la chance d'avoir un pharmacien impliqué et investi à nos côtés. Il a participé activement à la mise en place du robot PDA médicaments qui lui permet d'automatiser la préparation des doses à administrer, aux résidents et aux patients de l'Institut, et prépare les médicaments sous forme de sachets. Ces sachets sont vérifiés par la pharmacie puis par les infirmières de l'EHPAD ce qui réduit les risques d'erreurs.

Récemment les pharmacies ont fait grèves suite aux diminutions des marges sur les génériques ... Il faut noter que nous avons la chance également que l'EHPAD soit géré par une association indépendante qui souhaite travailler localement. Ainsi, elle a aidé la pharmacie à investir dans ce robot qui représente un coût, à l'achat et en termes de personnel pour la vérification. L'association paye également les consommables en lien avec son utilisation quotidienne. C'est du gagnant / gagnant pour tous et cela reste dans les valeurs de l'Association Sanitaire et Sociale.

Rappelons que les médicaments sont distribués par les infirmières le midi et le soir à table. Pour les médicaments à risques, distribution et vérification de sa prise par les infirmières uniquement. Pour les autres, les agents peuvent aider à la prise le matin (les médicaments sont déposés sur le plateau du petit déjeuner) et pour le soir au coucher, les soignants aident à la prise puisqu'il n'y a plus d'infirmière à cette heure-là.

4 – Linge des Résidents

Suite aux différentes fiches d'EVI en lien avec le « circuit du linge », Mr Poirier explique que la plupart sont en lien avec le fait que notre lingère était en congés et que les erreurs ont été faites lors de son remplacement. En effet, la personne avait moins l'habitude. Le cadre des remplacements lingerie sera revu.

Nous rappelons cependant que lors d'une entrée d'un résident, le document « Votre Linge » est distribué au résident et/ou sa famille (cf. pièce-jointe). Celui-ci donne à titre indicatif une idée de trousseau utile en EHPAD. Il précise également que le linge délicat est à éviter car nos machines sont pour des usages collectifs et intenses ce qui ne permet pas un traitement spécifique pour certains linges. Si la composition du linge (exemples : Damart, tartan, cachemire, mohair, lainages ...) ne permet pas d'être traitée par l'établissement, la famille a la possibilité de prendre en charge le lavage de ces vêtements spécifiques en mettant à disposition un panier à linge dans la chambre du résident concerné.

Nous constatons cependant différents dysfonctionnements :

- De plus en plus de linge spécifique acheté aux résidents ce qui complique le tri pour les soignants,
- Constat que les étiquettes de lavage sont parfois coupées

Après discussion avec l'ensemble des membres du CVS, il est proposé de réaliser un mail de rappel aux familles une fois par trimestre ou chaque changement de saison pour leur rappeler les recommandations sur le linge en EHPAD.

5 – Questionnement Éthique

Déborah, qualitiennne, propose d'échanger sur le thème d'un mois un droit d'octobre, à savoir, « la liberté d'aller et venir ». C'est un vaste sujet avec la contention : ce que l'on considère ou non comme une contention ? Les badges d'accès pour ouvrir les portes, les lits avec barres, la porte SAS qui s'ouvre avec un code, les bracelets anti-fugues, les papinettes ...

Il est expliqué que lorsque nous devons mettre une seconde barre au lit d'un résident, cela fait partie d'une contention et doit faire l'objet d'une prescription médicale pour être mis en place. Même chose pour la pose d'un bracelet anti-fugue ... Ces pratiques font suite aux abus de certaines structures qui ont pu faire la une des médias.

Notre établissement souhaite être dans une dynamique de communication avec les familles et de faire part des ressentis, observations et questionnements des équipes en lien avec les résidents. En effet, les membres familles du CVS indiquent qu'il est important de bien communiquer ensemble pour rester dans une relation de confiance et d'écoutes mutuelles. La façon dont les choses sont présentées aux familles impact beaucoup leur ressentis et la confiance envers les équipes.

Les équipes sont également dans une dynamique de bienveillance en testant les choses. En effet, lorsqu'un résident ne peut pas communiquer, il est important d'être attentif à ses expressions de visage ou du corps pour évaluer si tel ou tel action a un impact sur celui-ci. Si l'essai est concluant suite à la phase d'observation, les équipes mettront en place la proposition testée.

La contention devrait être vue comme une mise en sécurité du patient. Nous tâchons de la justifier, qu'elle soit proportionnelle à la problématique rencontrée et que celle-ci soit réévaluée (bénéfices / risques)

6 – Questions diverses

➤ Évaluation externe

Comme évoqué lors de notre dernière réunion, en mars ou avril 2026, nous allons avoir une évaluation externe. C'est un **contrôle réalisé par un organisme indépendant**, tous les 5 ans, pour vérifier la **qualité de l'accompagnement** proposé en EHPAD. Elle permet de :

- **Mesurer le respect des droits** des résidents,
- **Vérifier la qualité des soins et du cadre de vie**,
- Identifier des **axes d'amélioration**.

Les résultats sont transmis à l'**ARS** et servent à renforcer la qualité des services proposés.

Pour préparer celle-ci, le Codir a choisi de partir de la chartre des droits pour traiter un thème par mois jusqu'à la date de l'évaluation. Les équipes échangent autour de ces thèmes et expliquent leurs visions. Voici les thèmes déjà exposés :

- En juin, « dignité et de l'intimité »
- En juillet, « la non-discrimination »
- En août, « le droit à la pratique religieuse »
- En septembre, « le droit à la protection » (respect de la confidentialité, droit à la sécurité sanitaire, alimentaire ...)

Certains membres du CVS seront mis à contribution lors de cette évaluation à travers un entretien avec les évaluateurs pour apprécier l'implication du CVS dans l'établissement. Ci-joint la fiche sur « les critères

sur lesquels portent l'entretien avec les membres du CVS », chaque membre est invité à lire celle-ci, les critères que nous avons à travailler seraient les suivants :

- Critère 1.3.1 porte sur l'association du CVS dans la révision des règles de vie collective. Nous allons vous envoyer fin novembre 2025, le règlement de fonctionnement en cours de refonte pour lecture et discussion lors de notre réunion du 4/12 prochain. Celui-ci devra être validé par la suite par le Conseil d'Administration.
- Critère 1.5.1 porte sur le questionnaire de comment les membres du CVS participent à l'élaboration de l'ordre du jour.
- Critère 1.5.2 porte sur la diffusion du compte-rendu auprès des résidents, familles ... Il est rappelé que les comptes-rendus sont disponibles pour tous dans la salle d'activités et consultables librement sur le site internet de l'EHPAD. Il est également envoyé par mail aux familles.
- Critère 3.12.2 porte sur les plaintes et réclamations. En cours.
- Critère 3.14.1 sur le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. A réévaluer prochainement.

Un exercice incendie sera peut-être fait d'ici l'évaluation et dans le cadre de la réévaluation du plan bleu. Cela nous permettra d'avoir un retour d'expérience. C'est ce qui a été fait sur l'Institut la semaine dernière et a été très apprécié de tous. Bien entendu, nous mesurerons cet exercice pour préserver nos résidents et ne pas les stresser.

➤ « C'est Quoi ton Entreprise ? »

Dans la continuité d'une ouverture vers l'extérieur, nous nous sommes inscrits à « C'est Quoi ton Entreprise ? », évènement organisé par Osez Mauges sur le mois d'octobre 2025. L'EHPAD ouvrira donc ses portes le mardi 7/10/2025 et le vendredi 31/10/2025 de 15h à 16h pour présenter l'établissement, ses valeurs, son organisation et les métiers qui y sont exercés. A ce jour, 5 personnes inscrites mais c'est une première année. Nous évaluerons l'intérêt à la suite de ces journées d'après les retours des participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

La prochaine réunion CVS aura lieu le jeudi 4 décembre 2025 à 15h00.

Jean-François POIRIER
Directeur